

17 décembre 2024

Monsieur le Premier ministre,

La situation des Mandataires Judiciaires Indépendants à la Protection des Majeurs est dramatique et fait peser des risques sur notre système de solidarité. Je me permets d'attirer votre attention sur l'urgence budgétaire à laquelle notre profession fait face, et sur la nécessité impérieuse d'une action prioritaire lors des prochaines discussions autour du projet de loi de finances pour 2025.

Depuis dix ans, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel (MJPMi) ont participé sans relâche à l'effort budgétaire national, tout en assurant, avec rigueur et dévouement, une mission essentielle au cœur de notre système de solidarité : celle de protéger nos concitoyens les plus vulnérables. Aujourd'hui, Monsieur le Premier ministre, nous ne pouvons plus continuer sur cette voie sans mettre en péril l'équilibre même de la profession.

Les MJPMi, qui gèrent au quotidien les affaires patrimoniales, juridiques et personnelles des majeurs protégés, subissent une stagnation de leur rémunération depuis 2014, tandis que l'inflation et les charges augmentent considérablement. Une absence d'augmentation pour la onzième année consécutive, dans un contexte où les besoins explosent sous l'effet du vieillissement démographique et de l'isolement croissant des familles, deviendrait insoutenable et serait incompréhensible pour les 2000 mandataires indépendants, qui exercent leurs métiers avec passion, conviction, mais découragement.

Les conséquences de cette urgence budgétaire sont claires et alarmantes : faute de moyens, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont confrontés à des risques psychosociaux croissants, liés à une charge de travail toujours plus lourde et à une pression constante. Cet épuisement professionnel menace la pérennité de leur engagement et rend chaque jour plus difficile l'exercice de leurs missions dans des conditions sereines. Or, il s'agit d'un enjeu fondamental pour notre société et de la préservation d'un dispositif de solidarité qui ne saurait faillir.

Monsieur le Premier ministre, cela fait désormais une décennie que les MJPM fournissent des efforts considérables. Nous ne pouvons accepter que cet effort se poursuive sans une prise en compte de la réalité de nos missions et de l'urgence de la situation. La protection judiciaire des majeurs doit être inscrite parmi les priorités budgétaires pour l'année 2025. Il en va non seulement de la pérennité de notre profession, mais surtout de l'accompagnement des citoyens les plus fragiles, qui méritent un service digne et à la hauteur de leurs besoins.

Je sollicite donc votre engagement pour que cette question cruciale soit traitée avec la plus grande attention lors des prochaines négociations budgétaires. Dans ce contexte d'urgence, je me tiens à votre disposition pour échanger, ainsi qu'avec vos services, afin de vous présenter plus en détail les problématiques rencontrées par notre profession et les solutions envisageables.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de ma très haute considération.

**Caroline MONTRIGNAC**  
Présidente de la FNMJI